

La lettre du CNI

Numéro 52 / janvier 2008 - 2€

www.cni.asso.fr

Le mot de la Présidente



La dernière
cartouche
Par
Annick du Roscoät
Page 3

**Protection sociale,
réforme des
institutions :
nos choix**

LE CNI REAGIT page 2

**Hommage à
Gérard Hamelin et
Philippe Malaud**

DOSSIER page 4 à 5

**Faisons le choix
d'un régime
présidentiel**

LA VIE DES FEDERATIONS page 8

**Bernard Lepidi,
nouveau secrétaire
général adjoint**



Mouvement associé à



“ Révision de la composition du CES : en défendant la laïcité, nous défendons notre culture ”

Dans le cadre de la révision des institutions, le Président de la République préconise l'ouverture de cette institution aux associations notamment spirituelles. Annick du Roscoät, membre du CES, s'est exprimée sur le sujet et s'oppose fermement à la mise en cause de notre laïcité. "La France est un état laïque et la loi de 1905 doit être strictement préservée et qui plus est au sein même de nos institutions. C'est elle qui est le dernier rempart de notre culture déjà lourdement attaquée" a-t-elle déclaré.

“ NON à l'instauration d'un RMI pour les détenus ! ”

Le Comité d'orientation de la loi pénitentiaire prône l'instauration d'une allocation d'insertion pour les détenus. Le CNI s'y oppose fermement. "Il s'agit purement et simplement d'une prime à la délinquance" a déclaré Annick du Roscoät dans un communiqué.

Le vrai projet serait de rendre à nouveau obligatoire le travail en prison et non pas de placer le détenu dans l'assistanat par le biais du RMI. Le travail est fondamental pour la réinsertion future du condamné. C'est aussi un moyen d'indemniser les victimes.

Le CNI a interpellé Rachida Dati, Ministre de la Justice, sans réponse à ce jour, et restera vigilant quant à l'évolution de ce dossier.

“ Laissons fumer les buuralistes ! ”

Le CNI est favorable à la loi contre le tabagisme passif qui a pour objectif la protection des non-fumeurs et le financement par une taxe spécifique des maladies induites.

A contrario, il est également favorable à ce qu'il soit possible de fumer dans les lieux où la vente du tabac est réglementée. "Je suis personnellement contre le tabac. Mais dans cette affaire, l'Etat joue un double jeu. Celui du vice et de la vertu. C'est l'Etat le grand bénéficiaire de la vente du tabac (le vice) et c'est l'Etat qui se donne le beau rôle en pénalisant les commerçants (la vertu)" a déclaré Annick du Roscoät dans un récent communiqué.

“ Clarifions le financement des syndicats ”

Notre porte-parole, Gilles Bourdoux a déposé, avec d'autres députés, une proposition de loi visant la transparence des comptes des organisations syndicales.

A l'instar de celui des partis politiques, instauré en 1995, le financement des syndicats doit faire l'objet d'une véritable lisibilité à savoir une obligation de publication de comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

Parallèlement, la compétence de la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) doit être élargie à la vérification de la comptabilité des syndicats et au contrôle de leurs associations de financement. "Les syndicats doivent rendre compte de l'usage des subventions qu'ils reçoivent" a expliqué Annick du Roscoät.

Hommage

Gérard Hamelin

Le CNI a exprimé, par la voix d'Annick du Roscoät, sa "profonde tristesse" suite au décès de Gérard Hamelin survenu le 17 mai dernier. Adhérent depuis 1962, Gérard Hamelin fut membre du Bureau Politique et jusqu'à cette année membre du Comité Directeur. Il était membre de la Fédération de la Sarthe.

Philippe Malaud

Suite au décès de Philippe Malaud, le 14 octobre dernier à l'âge de 82 ans, Annick du Roscoät a fait part de sa vive émotion.

"Philippe Malaud, ancien Ministre du Général de Gaulle et de Georges Pompidou, fut Président du CNI de 1980 à 1987. Homme de convictions et de devoir, il fut un homme résolument engagé pour notre pays" a déclaré Annick du Roscoät.

Renouvelez dès à présent votre cotisation et votre abonnement

Bulletin d'adhésion

A découper et à renvoyer accompagné de votre chèque à l'ordre du mandataire du CNI - 6, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS
Tél. : 01 47 23 47 00 - Fax : 01 47 23 47 03 - Email : secretariat@cni.asso.fr

Nom Prénom
Adresse
Ville Code postal Tél.
Souhaite adhérer à : CNI/UMP CNI seul et règle la cotisation 2008 de : 30€ individuel 40€ couple 15€ jeune

Bulletin d'abonnement

A découper et à renvoyer accompagné de votre chèque à l'ordre du CNI - 6, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS
Tél. : 01 47 23 47 00 - Fax : 01 47 23 47 03 - Email : secretariat@cni.asso.fr

Nom Prénom
Adresse
Ville Code postal Tél.
Souhaite souscrire : Un abonnement d'un an (10 numéros) à 20€ Un abonnement de soutien à 50€



Editorial

LA DERNIERE CARTOUCHE

Six mois après l'élection présidentielle et au lendemain des secousses de l'automne (grèves, émeutes de Villiers-le-Bel), le bilan de Nicolas Sarkozy et de son gouvernement peut être qualifié de "globalement positif". Un cabinet d'experts qui a mis sur pied un "baromètre des promesses présidentielles" a dénombré une réforme par jour en moyenne depuis le 16 mai ! Plus de la moitié des principales promesses de campagne ont déjà été réalisées à un rythme sans précédent depuis les débuts de la Cinquième République. On n'en finira pas de les énumérer. Il n'est pas contestable que la "rupture" annoncée est en bonne voie, n'en déplaise à une opposition qui ne sait plus où elle habite.

Mais "globalement positif", cela ne veut pas dire : totalement satisfaisant. Beaucoup reste à faire dans le cadre de ces promesses, également au-delà, promesses qui ont permis à Nicolas Sarkozy d'être élu. Notre Mouvement ne cessera jamais d'être l'aiguillon du gouvernement.

Pour les Indépendants, un point fondamental continue de faire problème : la fameuse "ouverture", l'une des grandes innovations qui marqueront, à n'en pas douter, le quinquennat.

Le CNI avait apporté au candidat Nicolas Sarkozy un "oui de conviction" et entendu prendre toute sa place dans la nouvelle majorité présidentielle. Mais la constitution du gouvernement Fillon II avait vivement déçu tous nos amis. Dès le 19 juin, j'avais publiquement déploré que, bien qu'élu à une confortable majorité, Nicolas Sarkozy oublie si vite son électorat originel et accorde une prime aux personnalités issues de la "gauche plurielle".

Six mois après, je ne reviendrai pas sur cette déception. Force est de reconnaître que ces personnalités se sont montrées loyales envers le Président et qu'elles ont, dans leur domaine, servi de leur mieux la nouvelle politique de la France. Mais, à mes yeux, l'ouverture à gauche (prolongée aujourd'hui par la constitution d'un "pôle gauche de la majorité" sous la houlette du secrétaire d'Etat ex-PS Jean-Marie Bockel) n'est pas une fin en soi. Elle ne peut être qu'un prélude à une profonde recomposition du paysage politique. Elle fait partie d'une stratégie visant à réconcilier la France avec elle-même, avec son héritage, avec ses valeurs, avec ses ambitions. Cette recomposition est en bonne voie. A gauche,

le PS a volé en éclats, les Verts plafonnent, le PC ne représente plus rien ; à l'extrême-gauche, les trotskistes sont contenus ; à l'extrême-droite, le Front national est en chute libre. Enfin, l'hypothèque du centre a été levée : le "Nouveau centre" est ancré dans la majorité ; le Modem de Bayrou, réduit à sa plus simple expression, s'est déplacé vers la gauche.

Les choses sont désormais plus claires. Il faut maintenant que le Président de la République tire toutes les conséquences de cette nouvelle configuration. Qu'il se souvienne, en particulier, du programme qu'il développait le 30 mars devant le comité directeur du CNI, dont il était venu solliciter l'appui et qui avait inspiré ce commentaire à notre ami Christian Varneste, député du Nord : "J'attends que Nicolas Sarkozy applique la politique pour laquelle il sera élu. Le courage sera alors son moyen le plus sûr. Le bon sens sera son aiguillon incontestable". (La Lettre du CNI, n° 50)

Aujourd'hui, plus que jamais, le courage et le bon sens doivent dicter son devoir au Président. Après avoir – ô combien largement ! – "ouvert" à gauche, il faut maintenant qu'il "ouvre" à droite. Dans un essai très tonique paru au début de 2007, le journaliste Eric Dupin, ancien éditorialiste à Libération passé au Figaro, avait l'honnêteté de constater : "Le sens de l'histoire s'est retourné. La droite ne se bat plus dos au mur contre un progressisme conquérant."

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'ouvrir aux lepénistes du FN, qui ne partagent aucune de nos valeurs fondamentales, même s'ils peuvent en donner ponctuellement l'impression ou l'illusion ; ni même aux villiéristes du MPF, qui prétendent moins rallier la majorité présidentielle qu'attirer à eux les "déçus du sarkozysme". Ces deux formations pratiquant ouvertement ce qu'il faut bien appeler la "politique du pire". Il est temps, grand temps, de s'ouvrir enfin à la droite de toujours, à celle qui s'assume sans complexe, sans compromis ni arrière-pensée. C'est-à-dire aux Indépendants.

Le CNI est sans doute un petit parti, mais il revendique des parlementaires, des élus locaux et 4000 adhérents. Tous assurent la continuité de la famille des Indépendants et se sont toujours comportés comme des alliés loyaux du parti

majoritaire. Ils ne lui ont jamais manqué dans les circonstances difficiles. Cette loyauté ne pourra éternellement être méconnue ou bafouée. Il faut que, dans les mois qui viennent, alors que plusieurs sondages indiquent que la cote de confiance de Nicolas Sarkozy a tendance à faiblir, sinon à s'effriter, le CNI soit enfin reconnu à sa juste valeur au sein de la majorité gouvernementale.

Les élections municipales et cantonales de mars prochain offrent cette possibilité à Nicolas Sarkozy. En associant pleinement le CNI aux combats qui se préparent, en prêchant l'ouverture des listes et des cantons à ceux de nos militants qui préféreront l'union à l'affrontement, le Président montrerait que son ouverture n'est pas à sens unique.

Dans un entretien récent accordé au "Figaro Magazine", le philosophe (de gauche) Marcel Gauchet, qui a accepté de participer à la rédaction d'un Livre blanc sur la réforme de la fonction publique, lançait cet avertissement : "Pour les Français, Sarkozy, c'est la dernière cartouche. Si elle rate, ils se retrouveront devant une remise en question de ce qu'ils sont, de leur manière séculaire d'être, de sentir et de penser, qui ne pourrait être qu'une sorte de tragédie nationale, une crise de conscience d'une exceptionnelle gravité". Il a raison. Il dépend désormais du Président de la République que la dernière cartouche atteigne sa cible.

"Moi ou le chaos", disait de Gaulle. L'heure n'est pas encore venue de dramatiser. Mais le lointain successeur du Général a besoin non seulement de toute son énergie (il n'en manque certes pas !), mais du soutien actif de tous les Français qui l'ont porté au pouvoir pour réussir.

Nous faisons toujours confiance à Nicolas Sarkozy. Demain comme hier, je ne doute pas qu'il continuera de surprendre les Français en pratiquant l'ouverture à droite.

A l'aube de cette nouvelle année, qu'il me soit permis d'adresser à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères de bonne et heureuse année.

Faisons le choix d'un régime présidentiel

C'est légitimement que le CNI a décidé d'apporter sa contribution à la modernisation des institutions. Car, non seulement, c'est pleinement le rôle d'un parti politique que de contribuer à l'orientation des institutions, mais il ne faut pas oublier que le CNI, à travers des hommes comme Paul Reynaud, avait pris une part active aux travaux du Comité consultatif constitutionnel qui a conduit à la ratification, par référendum, de la constitution de 1958.

Le Comité Directeur a installé une commission de travail chargée d'apporter sa contribution ; contribution qui fut exposée au cours d'une session "Entretiens des Indépendants" organisée par Bruno North autour de Gilles Bourdouleix et Annick du Roscoât, le 27 novembre dernier.

Entretien avec Gilles Bourdouleix

Gilles Bourdouleix
Député-maire de Cholet
Porte-parole et Président
de la commission
"Modernisation des
Institutions"



crédit photo : E. Lizambard

Pourquoi moderniser nos institutions ?

On peut en effet s'interroger sur une nouvelle remise en cause des institutions de la France. Notre pays se caractérise par une profonde instabilité institutionnelle. Depuis les années 1787-1789, les Etats-Unis sont régis par la même constitution amendée seulement 27 fois et souvent sur des aspects mineurs. La France a connu 20 régimes différents. La V^{ème} République paraît avoir apporté un calme. Mais il n'est qu'apparent. Quel rapport entre une application stricte du texte de 1958 et la pratique actuelle, au-delà d'un simple besoin d'adaptation ? Nos institutions gravitent autour du Président de la République et deux réformes ont fondamentalement changé la donne : en 1962 avec l'élection du Président au suffrage universel ; en 2000 avec le quinquennat et l'inversion du calendrier électoral. Le texte doit donc être modifié pour tenir compte de ces bouleversements.

Quelles sont les clés pour instaurer une véritable modernisation de nos institutions politiques ?

Dans l'histoire constitutionnelle mouvementée de la France, des professeurs de droit ont décelé une certaine logique de déroulement.

Sans entrer dans le détail, ils identifient des cycles composés chacun de trois phases : un gouvernement d'assemblée qui entraîne une réaction avec un gouvernement écrasé par l'exécutif, lequel débouche sur une tentative d'équilibre. Le cycle actuel débute avec la IV^{ème} République qui donne la part belle à l'Assemblée et se poursuit avec la V^{ème} qui offre une revanche à l'exécutif. Nous sommes aujourd'hui à un carrefour où se croisent la route de l'histoire et celle de la V^{ème} République. Arrêtons-nous y un moment et prenons le temps de dessiner le régime d'équilibre qui impose l'évolution de nos institutions et auquel nous invite la théorie des cycles.

Doit-on renforcer le caractère présidentiel au régime ou assurer une pratique plus strictement parlementaire ?

La V^{ème} République est structurellement parlementaire. C'était d'ailleurs une des exigences imposées au Général de Gaulle en juin 1958. Mais depuis longtemps ce n'est plus qu'un habillage. Elu au suffrage universel, le chef de l'Etat est au cœur du dispositif, hors, bien sûr, les périodes de cohabitation qui semblent désormais exclues avec le quinquennat et l'inversion du calendrier électoral. C'est ainsi que ce qui avait été créé pour protéger l'exécutif et lui permettre de gouverner en toutes circonstances est devenu une arme redoutable entre ses mains, générant un déséquilibre néfaste pour l'expression du Parlement. On ne reviendra pas sur l'élection du Président. Celle des députés après la sienne assure a priori une majorité. Maintenir l'illusion parlementaire pour aboutir à un régime finalement semi-parlementaire pour ne pas

dire aux pires moments présidentialiste est un entêtement absurde. Allons vers un régime présidentiel dans son principe fondamental mais semi-présidentiel par les adaptations originales que nous proposons d'apporter. Ce sera la logique de l'évolution de la V^{ème} République. Ce sera aussi celle de notre histoire institutionnelle appréhendée dans son long terme.

Pensez-vous qu'une redéfinition des rapports entre l'Assemblée Nationale et le Gouvernement s'impose afin de renforcer le contrôle des parlementaires sur l'activité gouvernementale ?

C'est une condition d'un rééquilibrage. Je rappelle que contrairement à une idée reçue le régime présidentiel est un système parfaitement équilibré. Le président américain est en fait beaucoup moins puissant que son homologue français même quand il a la majorité au Congrès. Il doit en permanence composer avec le pouvoir législatif pour que ses projets aboutissent. C'est bien parce que le Congrès est force de proposition, d'amendement et non simplement d'enregistrement. Le régime présidentiel a mauvaise presse en France depuis le précédent fâcheux de 1848 et le coup d'Etat du Président Louis-Napoléon Bonaparte. Nous sommes en 2008 ! Le régime semi-présidentiel proposé maintient un Gouvernement qui serait l'interface du Chef de l'Etat devant le Parlement. La responsabilité du Gouvernement étant supprimée en même temps que la dissolution, il faut renforcer les moyens d'action législative et de contrôle du Parlement et particulièrement de l'Assemblée Nationale. L'exécutif peut conduire sa politique mais il rend des comptes. Les parlementaires, par leurs initiatives et leurs

amendements, peuvent enrichir le débat législatif.

Les propositions avancées par la Commission Balladur seront-elles suffisantes pour un rééquilibrage des pouvoirs ? Suffiront-elles pour réformer l'Assemblée Nationale, lui donner un vrai pouvoir de contrôle et d'évaluation de l'activité gouvernementale ?

Les propositions de la Commission Balladur sont à la fois bonnes et discutables. Elles souffrent cependant d'une insuffisance majeure. Globalement, les mesures avancées sont de nature à redonner une place digne au Parlement et notamment à la chambre représentant la Nation. La Commission Balladur rafraîchit la maison V^{ème} République. Elle ne franchit pas le pas d'en revoir l'architecture. L'ambiguïté Président - Premier Ministre demeure. Les principes du régime parlementaire sont maintenus. Aucune interrogation sur le

bicaméralisme* n'est posée. Si on s'en tient à une révision inspirée par la Commission Balladur, et cela semble l'orientation du Président de la République, on améliorera à la marge le fonctionnement de nos institutions mais on aura raté un rendez-vous avec l'histoire.

**bicaméralisme : système d'organisation politique qui divise le Parlement en deux chambres distinctes, une chambre haute (Sénat) et une chambre basse (Assemblée Nationale).*

Quelles sont les conclusions majeures présentées par la Commission dont vous assurez la présidence ?

Nous proposons un véritable régime présidentiel, mais à la française. La responsabilité du Gouvernement est supprimée ainsi que la dissolution. Cependant le mandat de l'Assemblée Nationale s'interrompt si cessent les fonctions du Président. Le Premier Ministre est maintenu mais c'est le Président de la République, élu au suffrage universel, qui détermine et conduit la politique de la Nation, appuyé par les Ministres dont l'action est coordonnée par le premier d'entre eux. Les conditions du travail législatif et de contrôle des députés sont renforcées, à l'instar de ce que propose la Commission Balladur. Le Sénat est recadré sur une représentation des collectivités territoriales correspondant à la réalité d'aujourd'hui. Dans tous les domaines, c'est l'Assemblée Nationale qui a le dernier mot en cas de désaccord. Une dose de proportionnelle est instituée mais la majorité requise est calculée par rapport aux députés élus au scrutin majoritaire. Tous les partis significatifs seront représentés, la majorité du Gouvernement sera assurée. Il s'agit des grandes lignes de nos propositions. Nous militons pour un régime semi-présidentiel, c'est-à-dire un régime présidentiel enrichi d'un particularisme français. C'est une double logique : celle de l'évolution de la V^{ème} République et celle de la recherche de la phase d'équilibre d'un cycle institutionnel. Nous présenterons lors du débat sur les institutions le texte complet d'une V^{ème} République modernisée. ■

Redonner ses lettres de noblesse au Parlement

Par
Bruno North
Secrétaire général adjoint
Président de la Fédération
de Paris



Face à une montée en puissance de l'exécutif, quel est le rôle du Parlement ? Maîtrise-t-il réellement la procédure législative ? La question de la revalorisation du Parlement est récurrente sous la V^{ème} République. Un Parlement vassal, domestiqué, humilié, c'est ainsi qu'apparaît la place du Parlement dans nos institutions.

En raison des dérives du régime parlementaire vers un parlementarisme absolu sous les III^{ème} et IV^{ème} Républiques, les constituants de la V^{ème} ont souhaité "rénover" le Parlement en le domestiquant. Le parlementarisme rationalisé visait à mettre un terme à la confusion des pouvoirs et à rétablir l'autorité de l'exécutif.

Cependant, ces objectifs ont largement été dépassés au point de menacer et de réduire le parlement à un ectoplasme. Les mécanismes du parlementarisme rationalisé mis en place en 1958, conjugués avec l'élection du Président de la République au suffrage universel direct en 1962, ont considérablement diminué le rôle du Parlement. L'engagement de la responsabilité du Gouvernement après sa

nomination devient illusoire du fait du risque de dissolution encouru par l'Assemblée Nationale.

Parallèlement, le Gouvernement dispose de la maîtrise de la procédure législative puisqu'il dispose non seulement du droit d'initiative des lois mais contrôle aussi l'ordre du jour des assemblées et enfin, il peut engager la responsabilité du Gouvernement sur un texte en application de l'article 49-3 de la Constitution qui permet son adoption sans débat.

L'égalité du gouvernement et du Parlement en matière d'initiative des lois devient de plus en plus théorique. On remarque en France que le nombre des lois d'origine gouvernementale l'emporte considérablement sur celles d'origine parlementaire, qui n'est que de l'ordre de 5%. Ce phénomène est la conséquence de la fixation de l'ordre du jour du Parlement par le gouvernement, ses projets de loi étant prioritaires par rapport aux propositions de loi, émanant des parlementaires. De plus, le gouvernement peut utiliser sa priorité pour s'opposer à toute proposition de loi et le droit d'amendement se résume à peine à une portion congrue. Il convient enfin de souligner que la marginalisation du Parlement est égale-

ment renforcée par l'importance croissante du droit communautaire.

Ce sont par conséquent autant de facteurs qui contribuent à l'affaiblissement du Parlement. Il est de ce fait nécessaire d'émanciper le Parlement, non seulement en accroissant ses

"Emancipons le Parlement"

pouvoirs, notamment de contrôle, en particulier de l'exécutif, mais également en lui donnant une plus grande marge de manœuvre dans la maîtrise de l'ordre du jour. Cette revalorisation doit s'opérer par une plus grande indépendance par rapport à l'exécutif, et par une vigilance accrue en ce qui concerne la traduction des directives européennes dans le droit français.

Le pouvoir exécutif se renforce et cantonne le Parlement dans un rôle secondaire. Il s'agit aujourd'hui de redonner au Parlement toutes ses lettres de noblesse. Tout ceci constituerait un vrai progrès pour notre démocratie. Avons-nous besoin de rappeler que le Parlement ne reste pas moins nécessaire, voire indispensable à l'expression de la souveraineté nationale ? ■

Le financement de la protection sociale

La progression des dépenses de protection sociale pose avec insistance le problème du financement du système. Il est manifestement à bout de souffle. On ne cesse de le rafistoler. Il devient urgent de financer autrement notre protection sociale. Un certain nombre d'idées ont été lancées : TVA sociale, etc.



Quelle réforme pour le financement de la protection sociale ?



Par
Annick du Roscoät
Présidente du CNI

Il y a soixante ans, l'objectif de la Sécurité Sociale était de "mutualiser les risques" pour tous les salariés. Progressivement des régimes de couverture universelle indépendante du statut de salarié se sont ajoutés concernant la couverture de risques pour les non-salariés (CMU, RMI,...). Jusqu'au début des années 80, tout se passait normalement, les cotisations des salariés suffisaient à faire face aux dépenses. Cependant, la pyramide des âges s'inversait entraînant une diminution des actifs donc des cotisations, tandis que les dépenses (retraites, sécurité sociale) s'envolaient. Le passage de 39 à 35 heures eut des effets pervers. Si cette loi relève d'une irresponsabilité économique, son aspect le plus pervers a été de faire croire un peu plus à la loi du moindre effort.

Petit à petit, les impôts, les taxes affectées et les contributions publiques prennent une place de plus en plus importante, elle est de 30% (70 % pour les cotisations). La situation n'est plus tenable, nous sommes au pied du mur, l'apparition de déficits nous oblige à agir. Il est de notre devoir de participer à tous les niveaux au redressement de notre protection sociale. Nous ne pouvons pas faire porter sur les générations futures le poids de la protection sociale, celui-ci deviendrait rapidement insupportable, à ce niveau élevé de prestations.

Préserver l'avenir

Le CNI se bat depuis son origine pour la famille, pour la démographie de notre pays. Quelques esprits à vue immédiate, seraient tentés de "prendre" dans la branche famille, les sommes nécessaires pour "replâtrer" une branche maladie ou retraite déficitaire. C'est faire preuve de beaucoup de légèreté ! Tout en rétablissant la situation actuelle, il faut prévoir l'avenir qui passe certes par une relance de l'économie, mais surtout par le renouvellement des générations. Aidons les familles à avoir et à élever des enfants, multiplions les formes de garde, les aides à l'enfance. Rétablissons la justice afin que chaque régime de retraite pour le conjoint survivant ait les mêmes droits. Comment admettre aujourd'hui que les conjoints des "régimes spéciaux" et des fonctionnaires soient nettement plus avantagés que les autres ? Y a-t-il des veufs, des veuves méritants et d'autres non ? Pourquoi les régimes spéciaux et les fonctionnaires ne se voient-ils pas opposer le niveau de ressources pour toucher la pension de reversion comme c'est le cas pour les autres. L'injustice est encore plus criante à l'issue des grèves. Les régimes spéciaux (SNCF) ne viennent-ils pas d'obtenir la multiplication par trois de leur pension de reversion ?

Trouver des économies

Pour nous CNI, plusieurs pistes "d'économies" peuvent être trouvées, encore faut-il avoir le courage de le dire et la volonté de maîtriser certaines dépenses.

Le courage d'être politiquement incorrecte :

J'ai le courage d'affirmer qu'il est anormal de continuer à payer, alors que l'on en n'a plus les moyens, des prestations sociales à la famille, d'un étranger en situation régulière, restée dans le pays d'origine. Si à une époque, certains politiques ont cru bon de signer une convention avec une quarantaine de pays, dont beaucoup pratiquent la polygamie (ce qui est leur droit le plus stricte, mais multiplie, dans le cas qui nous intéresse, le nombre des bénéficiaires), il faut avoir le courage de revenir en arrière. Comme le disait Michel Rocard, "La France ne peut accueillir toute la misère du monde, mais elle doit savoir en prendre fidèlement sa part." (1996)

Combien de nos concitoyens connaissent cette mesure ? Combien seraient d'accord pour continuer à envoyer hors de l'hexagone des sommes substantielles qui nous font aujourd'hui défaut ?

Les progrès de la médecine sont tels que nous vivons mieux et beaucoup plus longtemps. Il faut s'en réjouir tout en constatant que l'explosion des coûts du système de santé est inéluctable. Il est important de le contenir.

Ayons la volonté :

- d'imposer les génériques dès lors que ceux-ci existent. Le libre choix consiste, pour celui qui refuse un médicament à moindre coût, de payer la différence, ce n'est pas la société qui doit prendre en charge les exigences personnelles.

- de contrôler l'activité des laboratoires en :
 - vérifiant que certains médicaments ne soient pas présentés sous un nouveau conditionnement, une nouvelle présentation qui les empêche de tomber dans les génériques (cela se fait, j'ai plusieurs exemples),

- faisant payer la TVA sur les produits offerts et échantillons gratuits qui ne devraient pas être facturés, donc remboursés par la Sécurité Sociale. Ceci est particulièrement vrai pour les hôpitaux et ne représentent pas une mince économie !

- faisant en sorte qu'il n'y ait plus de "produits captifs",

- révisant la politique d'appels d'offres des hôpitaux.

- de réorganiser les transports des malades par les moyens adaptés à leur état, en privilégiant, par exemple, lorsque cela est possible, la voiture particulière, le taxi et non pas l'ambulance dont le coût de remboursement est beaucoup plus élevé.

L'Etat doit donner l'exemple par le toilettage drastique de toutes les organisations, commissions tédules créées çà et là qui coûtent et ne servent à rien (Capital avait sorti un intéressant numéro sur le sujet).

Les économies ne suffiront pas, il faut trouver des rentrées supplémentaires :

1/ par la TVA sociale initiée par notre ami Christian Vanneste est l'une des solutions,

2/ par les taxes sur les produits nocifs en est une autre,

3/ par le paiement de l'employeur des charges sociales sur tous les avantages en nature quels qu'ils soient, et par leur imposition sur les bénéficiaires, y compris, pourquoi pas, sur l'électricité gratuite dont bénéficient nos amis d'EDF/GDF et autres concessions faites au fil des ans. Au-delà de ces rentrées, il est surtout indispensable de revoir à la hausse la durée des cotisations, donc celle du travail. L'heure est grave, pas insurmontable, si les Français

prennent enfin conscience que les réalités ont dépassé les idéologies. Nous devons sortir de nos mentalités bloquées et nous remettre en cause.

Nous avons perdu 12 ans d'activité depuis 1970. En effet, l'on entrain en moyenne dans la vie active à 18,5 ans en 1970 et à 22,5 ans en 2005 tandis que l'on sortait en moyenne de la vie active à 65 ans en 1970 et à 57 ans en 2005. Douze ans d'activité = douze ans de cotisations. Rappelons qu'en parallèle, la pyramide des âges s'est inversée.

Nous devons tous participer, de façon équitable, que ce soit les cotisants du régime général, comme les fonctionnaires ou les bénéficiaires des régimes spéciaux.

"Un pour tous, tous pour un", la droite "mousquetaire" qu'est le CNI se fait le porte-parole de ceux à qui l'on demande toujours plus, alors que persistent les inégalités criantes des nouveaux nantis que constituent ceux qui défendent par tous les moyens, même les plus agressifs, leurs avantages acquis.

Nous avons changé d'époque, ils doivent en prendre conscience.

Les régimes spéciaux, avantages acquis et près carrés pour lesquels une minorité s'agite, n'ont plus droit de cité. Que penseront demain les enfants qui payeront pour des parents égoïstes, qui n'ont pas voulu faire passer l'intérêt général avant leur intérêt particulier ? Ceux qui n'ont pas cessé de brandir l'éternel slogan de la "lutte des classes" risquent de se trouver confrontés à un problème d'autant plus grave qu'il est réel : le conflit des générations.

Génération du baby-boom

Nous sommes nombreux, très nombreux, nés entre 1946 et 1952. Une grande partie des soixante-huitards embourgeoisés est responsable de la situation actuelle ayant fait naître la France à deux vitesses, celle des 35 heures, la leur et celle des autres, ayant décapité les valeurs de base qui font la force d'une société humaine. Aujourd'hui, en travaillant un peu plus longtemps nous soulagerons ceux qui nous suivent.

En matière économique il n'y a pas de miracle. Le travail est à la source des créations de richesses collectives. Nous n'avons pas le droit de ruiner davantage notre pays, d'écraser de dettes et de décourager tous ceux qui travaillent, ainsi que les futures générations.

Aux jeunes en particulier je dis : prenez-vous d'abord en charge. Ne comptez pas sur l'Etat providence qui ne peut et ne doit pas tout faire. Insérez-vous courageusement dans le monde du travail, allez de l'avant, n'écoutez pas le chant des sirènes de ceux qui, comme en 68, ne rêvent que d'anarchie, de contestation. La mondialisation va nous rattraper ; si nous ne sommes pas prêts ce sont les autres qui prendront vos places.

La France a trop longtemps été une vache à lait qui est aujourd'hui épuisée. Retrouvons notre attitude de femmes et d'hommes responsables, il y va de l'avenir de notre pays. Aujourd'hui comme hier, c'est la France qu'il convient d'avoir au cœur.

Par
Bernard Beaudet
Secrétaire général du CNI
Président de la Fédération
de l'Essonne



La TVA sociale apparaît comme une alternative au mode de financement de la protection sociale. Le mécanisme dit de "TVA sociale" consiste à basculer une partie du financement de la Sécurité sociale des entreprises vers les ménages. Aujourd'hui, le financement de la protection sociale est assuré par un prélèvement sur les salaires, (cotisations sociales) qui ne touche que la production nationale et les revenus du travail. Son avantage serait double : d'une part, alléger la taxation du travail ; d'autre part, se protéger contre la concurrence des pays émergents.

Notre député du Nord, Christian Vanneste, fut l'un des premiers à soutenir l'idée de la TVA sociale. Il a ainsi déposé une proposition de loi en septembre 2005 visant son instauration.

OUI à la TVA sociale

Asseoir le financement de la protection sociale sur les seuls salaires incite à la délocalisation des emplois. Notre système de cotisations sociales doit favoriser les entreprises qui emploient en France ; ce qui est loin d'être le cas actuellement.

L'intérêt d'une telle réforme serait de faire contribuer de manière identique les importations et les productions nationales au financement de la Sécurité sociale. En effet, dans le système actuel, le coût de la protection sociale n'est répercuté que sur les produits et services élaborés en France.

Le Président Chirac avait très bien résumé la situation : "plus une entreprise licencie, plus elle délocalise, et moins elle paie de charges sociales". En effet, une entreprise qui, pour fabriquer et vendre sa production, emploie 35 000 salariés, doit payer 35 000 cotisations sociales, tandis que celle qui importe de l'étranger les mêmes biens avec une cinquantai-

ne d'employés seulement n'en paie que 50... Personne ne peut ignorer que le poids des charges sociales est l'un des facteurs principal du manque de compétitivité de nos entreprises et des pertes de parts de marchés qui en résultent.

Malheureusement à chaque nouvelle réforme, nos gouvernants se contentent de poser quelque rustine supplémentaire sans s'attaquer à la cause même du mal. Par conséquent, ils continuent d'augmenter peu ou prou la charge des prélèvements sociaux qui plombe la compétitivité des entreprises, creuse les déficits et gonfle la masse des chômeurs...

La TVA sociale sauvegarde notre système de protection sociale et permet de promouvoir l'emploi tout en relevant les défis posés par une économie mondialisée.

Le CNI au cœur de l'histoire

A l'occasion du 75^{ème} anniversaire de l'Holodomor, génocide volontairement provoqué par Staline pour affamer les populations ukrainiennes, le Comité National de Commémoration du Holodomor a organisé une cérémonie officielle de remise de gerbe à la Cathédrale ukrainienne de Paris, en présence de nombreuses personnalités dont notamment le ministre ukrainien Victor Voïtovych, des académiciens Alain Decaux et Michel Déon, d'Alain Besançon, de l'Institut.



Le CNI, représenté par son Secrétaire national, Olivier de Tilière, chargé des Relations avec le Parlement et les Corps Diplomatiques, a ainsi rappelé son attachement à ce que les victimes de toutes les dictatures soient traitées avec équité.

A l'issue de la cérémonie, le Ministre ukrainien a tenu à remercier le CNI de sa proposition de loi, émanant de Christian Vanneste et relative à la reconnaissance du génocide ukrainien, déjà signée par une trentaine de députés.

Une rencontre a été prévue entre la Présidente Annick du Roscoät et le Ministre des Affaires étrangères lors de sa prochaine venue à Paris.

Nouvelles Fédérations :

Le CNI continue de se renforcer et nous sommes heureux d'annoncer la création de trois nouvelles fédérations :

- Haute-Savoie (74)
Président : Eric Cordat
- Bouches-du-Rhône (13)
Président : Jean-Marie Mure-Ravaud
- Bas-Rhin (67)
Présidente : Monique Funck



Monique Funck

Bernard Lepidi - nouveau Secrétaire général adjoint



Sur proposition du Secrétaire général, Bernard Beudet, et en accord avec la Présidente, Bernard Lepidi a été nommé Secrétaire général adjoint, chargé de la communication. Ancien trésorier du CNI sous la présidence d'Yvon Briant, Bernard Lepidi (membre de la Fédération des Hauts-de-Seine) dirige la communication et le marketing d'une filiale du groupe Sanef (3^{ème} autoroutier français).

Il fut candidat à Neuilly-sur-Seine lors des dernières élections législatives avec un score de 12% dans sa ville.

Bloc-notes

- 14 décembre 2007 :
Assemblée générale de la Fédération de l'Isère
- 17 décembre 2007 :
Assemblée générale de la Fédération de Seine-et-Marne
- 18 décembre 2007 :
Assemblée générale de la Fédération du Nord

Ces réunions se sont tenues en présence de Bernard Beudet, Secrétaire général.

Comité Directeur du 22 septembre

Le dernier Comité Directeur qui s'est déroulé le 22 septembre à l'Assemblée Nationale a eu le plaisir d'accueillir de nouveaux membres.

Présidents de Fédération

- Stéphane Buffetaut :

Ancien Député européen, membre du Comité économique et social européen, Adjoint au Maire de Versailles (78), nouveau Président de la Fédération des Yvelines (78) en remplacement de Guillaume Jublot. Ce dernier a été nommé conseiller auprès de la Présidente pour les questions économiques. Il reste membre du Comité Directeur en tant que coopté.

- Laurent Isoré :

Ancien Conseiller régional, nouveau Président de la Fédération de l'Oise (60) en remplacement d'Annick Décamp.

Présidents de Commission

- Pêche - Zone Portuaire : Edouard Leveau

Ancien Député, Maire de Dieppe

- Développement durable : François de Chanterac

Membre de la Fédération de Vendée

- Viticulture : Paul-Luis Rous Membre de la Fédération des Pyrénées-Orientales



Edouard Leveau



François de Chanterac

Nouvelle Femme CNI



Myriam Granat (Pyrénées Orientales) rejoint le Comité Directeur du CNI en tant que "Femmes CNI". Elle a défendu les couleurs du CNI lors des dernières élections législatives.

La lettre du CNI

6, rue Quentin Bauchart 75008 PARIS

Tél : 01 47 23 47 00 - Email : secretariat@cni.asso.fr
N° de Com. paritaire : 1005 P 107 10 - ISSN : 1776 - 2278

Directeur de la publication : Annick du Roscoät
Directeur de la rédaction : Bernard Beudet
Coordinatrice de la rédaction : Anne Guillemoto

Imprimeur : EMENDO 32, Chemin Tournemils - 91540 Mennecy
Conception et réalisation : AGENCE MP - Tél 03 44 86 26 60
RCS Compiègne B 331 944 512

Cette « Lettre du CNI »
est la vôtre.

Vos articles, suggestions
ou observations sont les bienvenus.
N'hésitez pas à les faire parvenir
au siège du CNI.